

## **Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI**

**Soixante-cinquième session**  
**Genève (réunion virtuelle), 18 – 20 mai 2022**

RAPPORT

*adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI*

## **INTRODUCTION**

1. En raison de la pandémie de COVID-19 toujours en cours, la soixante-cinquième session de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) de l'OMPI s'est déroulée virtuellement du 18 au 20 mai 2022. Étaient présents M. Bert Keuppens (président), M. Igors Ludboržs (vice-président), Mme Tatiana Vasileva, et M. Mukesh Arya. Mme Maria Vicien-Milburn et M. Zhang Long n'ont pas pu participer à la réunion et se sont fait excuser. L'OCIS a regretté que M. Othman Sharif n'ait pas participé aux réunions après avoir annoncé de manière informelle sa démission du comité en mars 2021 et qu'il n'ait pas été remplacé par un autre membre représentant le groupe des pays africains.

2. Le président a rappelé les préoccupations de l'OCIS concernant les lacunes des procédures existantes, notamment la difficulté d'obtenir le remplacement d'un membre démissionnaire, ainsi que la difficulté d'obtenir un quorum.

### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. L'OCIS a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe I du présent document. Une liste des documents de la session figure à l'annexe II.

### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉCLARATION CONCERNANT LES CONFLITS D'INTÉRÊTS**

4. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE**

5. L'OCIS a fait le point sur les mesures prises pour donner suite aux décisions adoptées à sa soixante-quatrième session. L'Organe a fourni une évaluation synthétique et un classement de tous les candidats répondant aux critères de sélection pour devenir membre de l'OCIS à l'intention du jury de sélection. Ce classement a été effectué sans avoir connaissance des noms et des nationalités des candidats.

6. À sa soixante-quatrième session, l'OCIS a reçu la matrice de sélection du nouveau vérificateur externe des comptes. L'Organe a pris note de cette matrice et n'a formulé aucune observation.

### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

7. Le Directeur général a informé l'OCIS des évolutions que l'Organisation connaît actuellement et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de son Plan stratégique à moyen terme. Il a également abordé la situation géopolitique qui affecte les organisations multilatérales. L'OCIS a salué le changement manifeste observé dans le moral du personnel et l'incidence positive que l'ouverture du style de gestion semble avoir sur ce dernier. L'OCIS a abordé certaines de ses difficultés opérationnelles avec le Directeur général, ce qui a abouti aux propositions de révisions du mandat de l'OCIS que l'Organe doit présenter au Comité du programme et budget (PBC).

## **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE (NOTAMMENT RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA DIVISION DE LA SUPERVISION INTERNE)**

### *Rapport d'activité et rapport annuel de la Division de la supervision interne (DSI)*

8. Le directeur de la DSI a présenté à l'OCIS le rapport d'activité trimestriel en date du 9 mai 2022. Deux rapports (un audit et une validation) ont été publiés depuis la soixante-quatrième session. L'OCIS a procédé à leur examen approfondi à la présente session, en présence de la direction. L'Organe a pris note du rapport annuel 2021 du directeur de la DSI.

9. Dans le cadre du suivi de l'OCIS, le directeur de la DSI a informé l'Organe des excellents résultats de l'assurance externe de la qualité de l'audit et des fonctions d'enquête, toutes deux achevées en 2020, ainsi que de la fonction d'évaluation achevée en 2018. Alors que les évaluations externes de la qualité sont requises tous les cinq ans, la DSI procède à une évaluation interne de la qualité, en particulier pour la fonction d'audit, tous les deux ans; une évaluation de la qualité de l'audit interne est prévue pour cette année 2022. Le directeur de la DSI a ajouté que la DSI se préparait à publier une opinion d'audit globale d'ici à 2024, conformément à leur feuille de route de stratégie d'audit. La fonction d'évaluation doit faire l'objet d'une évaluation externe en 2023-2024.

### *Missions d'audit interne*

10. Le premier rapport examiné par l'OCIS portait sur l'audit de la gestion des actifs, du matériel et des fournitures et visait à étudier la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes dans la gestion de certaines catégories d'actifs, de matériel et de fournitures. L'OCIS s'est enquis de la méthode d'amortissement, du système de suivi des véhicules et des contrôles effectués lorsqu'un membre du personnel comptable quitte l'Organisation. L'OCIS a suggéré d'élaborer une politique visant à réglementer l'utilisation des véhicules officiels. La direction a également fait part de son intention d'abandonner l'achat de véhicules et de recourir à la place à la location.

11. Le deuxième rapport examiné portait sur la validation des données de demandes de remboursement de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). L'OCIS a indiqué que la DSI avait mené cet examen en réponse à une demande du vérificateur externe des comptes. La DSI a expliqué que l'exercice de validation n'était pas un audit, mais un test spécifique effectué sur un échantillon de demandes de remboursement de frais médicaux afin de vérifier l'exactitude et l'authenticité des bénéficiaires et des demandes de remboursement. La DSI a indiqué qu'elle n'avait trouvé aucune anomalie significative qui pourrait remettre en cause l'existence, l'exactitude, la fréquence et la limite des frais et des remboursements réclamés dans les données des échantillons de 2020 et 2021 et les justificatifs fournis par CIGNA. L'OCIS a pris note que la contrôleuse et la directrice du Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) avaient toutes deux remercié la DSI pour son rapport de validation.

### *Enquêtes*

12. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement des enquêtes. Depuis le dernier rapport du 8 mars 2022, cinq nouveaux dossiers ont été ouverts et deux ont été classés, à chaque fois après une évaluation préliminaire. Les allégations de faute ne se sont avérées justifiées dans aucun des dossiers. Au 4 mai 2022, 19 dossiers d'enquête étaient en instance, dont sept étaient en cours d'évaluation préliminaire, sept faisaient l'objet d'une enquête approfondie et cinq étaient en suspens. Sur les 19 enquêtes en cours, une a été enregistrée en 2020, huit en 2021 et 10 en 2022. Une affaire a été gérée par l'OCIS et classée après évaluation préliminaire.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION, NOTAMMENT DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI)**

13. Le directeur de la DSI a présenté à l'OCIS l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations relatives à la supervision au 9 mai 2022. Sur les 112 recommandations en suspens au total, 29 (soit 26%) étaient hautement prioritaires. Depuis le dernier point du 10 mars 2022, le nombre de recommandations anciennes en suspens a diminué, passant de 17 à 13. Ces 13 recommandations ont été émises en 2015 (trois), 2016 (une), 2017 (une) et 2018 (huit). Les recommandations de la DSI représentent 89% des 112 recommandations, les recommandations du vérificateur externe des comptes 10% et celles de l'OCIS 1%.

14. L'Organe a encouragé le Secrétariat à assurer un suivi de la mise en œuvre des recommandations en suspens depuis longtemps.

15. S'agissant des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), l'OCIS a encouragé leur suivi systématique et leur inclusion dans les statistiques des recommandations en suspens, à l'instar des recommandations émanant de la DSI, de l'OCIS et du vérificateur externe des comptes.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PRÉPARATIFS DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION DU PBC) ET CADRE DE CONTRÔLE INTERNE (RÈGLEMENT FINANCIER ET RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU RÈGLEMENT FINANCIER)**

16. Pour faire suite aux délibérations de la soixante-quatrième session de l'OCIS, le Secrétariat a fait le point de manière détaillée sur deux questions devant être présentées à la trente-quatrième session à venir du PBC, à savoir les révisions du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier et la déclaration relative au risque accepté.

17. L'OCIS a pris note de la vaste consultation menée par le Secrétariat avec les différentes parties prenantes, notamment la comparaison avec d'autres organisations du système des Nations Unies. L'Organe a examiné les normes environnementales et sociales ainsi que la gouvernance dans le cadre du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier. Il a également été convenu que le Secrétariat continuerait à suivre les évolutions relatives aux rapports de viabilité à des fins d'inclusion dans le Règlement financier et le règlement d'exécution du Règlement financier en temps opportun.

18. En réponse à des questions de l'OCIS sur la mise en œuvre du Règlement financier et du règlement d'exécution du Règlement financier ainsi que de la délégation de pouvoirs, la contrôleuse a expliqué que le Directeur général était en définitive responsable de tous les pouvoirs délégués au contrôleur/haut fonctionnaire chargé des achats. Le contrôleur/haut fonctionnaire chargé des achats sont à leur tour responsables de toutes les délégations de pouvoirs qu'ils accordent à d'autres fonctionnaires. La contrôleuse a assuré l'OCIS que le système de contrôle interne était bien établi et qu'un solide système de délégations de pouvoirs intégré au système ERP était maintenu par le Bureau du contrôleur. Le Directeur général délègue ses pouvoirs aux chefs de secteur qui sont responsables de la planification et de la gestion de l'utilisation efficace et rationnelle des ressources, telle qu'approuvée par les États membres. Les chefs de secteur peuvent, à leur tour, déléguer les pouvoirs nécessaires aux directeurs/autres fonctionnaires selon les besoins. Elle a ajouté qu'une délégation de pouvoirs pouvait être révoquée à tout moment, s'il s'avérait qu'elle ne fonctionnait pas correctement. La contrôleuse a expliqué que tous les règlements et modifications étaient approuvés par les États membres. En réponse à la question de l'OCIS, la contrôleuse a affirmé que les États membres pouvaient proposer des modifications au Règlement financier et au règlement d'exécution du Règlement financier.

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS – RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS DE 2021**

19. L'OCIS a examiné les états financiers qui ont été jugés complets et détaillés, et assortis d'informations appropriées exposées dans les notes qui les accompagnent. Aucun changement n'a été relevé dans les méthodes comptables. Cependant, un changement important est intervenu dans la méthodologie visant à déterminer les coûts attendus des demandes de remboursement de frais médicaux, qui a eu une énorme incidence sur les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) qui ont augmenté de 121 millions de francs suisses. L'Organe a conseillé au Secrétariat de surveiller étroitement les hypothèses utilisées pour déterminer ces engagements, compte tenu, en particulier, de leurs effets financiers considérables. L'OCIS a posé des questions sur les chiffres relatifs aux coûts des demandes de remboursement de frais médicaux, les plus élevés jamais vus dans le calcul des engagements au titre de l'AMCS, et a demandé si ce montant correspondait au montant net des demandes remboursées aux bénéficiaires ou au montant brut. Le Secrétariat a assuré l'OCIS que le montant indiqué était le montant net des demandes remboursées.

20. L'OCIS a également posé des questions sur les divulgations à des parties liées et a conseillé au Secrétariat de revoir ce point afin de fournir des informations plus complètes.

## **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES – RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES**

21. L'OCIS a examiné avec les représentants du vérificateur externe des comptes et avec la direction le rapport final de l'audit sur les états financiers de l'OMPI de 2021 et le rapport d'audit détaillé. L'Organe a pris note de l'opinion d'audit sans réserve que l'équipe chargée de la mission d'audit envisageait de recommander au contrôleur et vérificateur général (le National Audit Office du Royaume-Uni). L'OCIS a également pris note de l'observation selon laquelle le faible niveau régulier d'ajustement de l'audit continuait de refléter un bon contrôle interne et des processus et pratiques sains en matière de rapports financiers au sein de l'OMPI.

22. L'OCIS a réaffirmé sa volonté de disposer de deux opinions d'audit distinctes : l'une sur les états financiers et l'autre sur la régularité. L'Organe a examiné diverses questions avec les vérificateurs externes, telles que les coûts des demandes de remboursement de frais médicaux, les critères d'évaluation pour leurs trois recommandations d'audit, les références relatives aux pratiques de gestion des risques, les prévisions des recettes, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (AMCS) et leur incidence sur les états financiers et la méthode utilisée par l'actuaire. L'OCIS a salué la coopération entre le vérificateur externe des comptes et la DSI.

## **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

23. La directrice par intérim et le Département de la gestion des ressources humaines (DGRH) ont informé le comité de la nouvelle politique d'aménagement du temps de travail et des modifications apportées à la politique sur les conflits et griefs en milieu de travail. L'Organe a pris note du fait que la publication de la politique révisée sur l'égalité entre les hommes et les femmes était reportée parce que le Directeur général souhaitait renforcer et harmoniser cette politique révisée avec la stratégie relative à la propriété intellectuelle et à l'égalité hommes-femmes qui doit encore être élaborée. La directrice par intérim et la DGRH ont par ailleurs présenté à l'OCIS des activités et des initiatives importantes et l'ont informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre des 34 recommandations d'audit en suspens. Sur les 34 recommandations d'audit en suspens (29 de la DSI, cinq du vérificateur externe des comptes), les cinq du vérificateur externe ont été closes et 12 émanant de la DSI ont également

été closes (dont certaines remontaient à 2018). Sur les huit recommandations récemment formulées par la DSI découlant de l'examen du Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel (PMSDS), une a déjà été close. L'Organe a également été informé de l'état d'avancement du recrutement du directeur de la DSI, et il a été relevé que la proportion de femmes parmi les candidats était faible, malgré des actions de sensibilisation ciblées.

24. L'OCIS a exprimé sa gratitude à la directrice par intérim de la DGRH, qui prendra sa retraite en août 2022, pour sa contribution à l'amélioration de la gestion des ressources humaines au sein de l'OMPI. L'Organe a pris note des analyses communiquées par la directrice par intérim qui reflétaient le changement d'environnement au sein de l'OMPI et la confiance renouvelée accordée à la nouvelle administration.

#### **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉONTOLOGIE – RAPPORT ANNUEL DU BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE POUR 2021 ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2022**

25. L'OCIS a discuté avec la cheffe du Bureau de la déontologie du rapport annuel couvrant la période de janvier à décembre 2021, tout en prenant note qu'elle occupait ses fonctions depuis les trois derniers mois de l'année. La cheffe du Bureau de la déontologie a également présenté son projet de révision de la politique de protection contre les représailles, dans lequel l'Organe a noté le remplacement de l'UNOPS par le Bureau de la déontologie des Nations Unies en tant qu'examineur de deuxième niveau. La cheffe du Bureau de la déontologie a également informé l'OCIS que l'OMPI était en très bonne voie concernant les quatre recommandations découlant de l'"Examen de la fonction de déontologie dans le système des Nations Unies" (JIU/REP/2021/5).

26. L'Organe a appuyé les initiatives de la cheffe du Bureau de la déontologie visant à développer un logiciel permettant de rendre l'examen des déclarations de situation financière plus rentable et d'en supprimer les supports papier. L'Organe a également salué ses initiatives visant à améliorer la formation en ligne en matière de déontologie et d'intégrité qui sera obligatoire pour tout le personnel de l'OMPI à compter de septembre 2022. L'OCIS a toutefois regretté le retard pris dans la mise en œuvre de cette formation obligatoire. S'appuyant sur la synthèse des affaires intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 13 mai 2022 qu'elle avait présentée, l'Organe a une fois encore noté le nombre très élevé de dossiers relatifs à des activités extérieures et à des conflits d'intérêts. S'agissant des cas de harcèlement sexuel, l'OCIS a examiné les avantages et les inconvénients de la centralisation du point de contact du Bureau de la déontologie. Dans l'ensemble, l'OCIS a salué les progrès accomplis et a félicité la cheffe du Bureau de la déontologie pour les changements efficaces mis en place jusque-là.

#### **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU MANDAT DE L'OCIS**

27. L'Organe a examiné les modifications qu'il est proposé d'apporter au mandat de l'OCIS afin de refléter les recommandations du CCI, les pratiques en évolution au sein du système des Nations Unies et la propre expérience de l'OCIS. Des points particuliers ont été examinés avec le Secrétariat et il a été convenu que les modalités de fonctionnement et le mandat de l'OCIS devaient être présentés aux États membres aux fins de leur approbation. Le projet de mandat a été convenu entre les membres de l'OCIS présents à cette session. Il a par ailleurs été décidé que le projet de mandat serait rapidement diffusé aux États membres par l'intermédiaire des groupes régionaux afin qu'ils fassent part de leurs points de vue et de leurs observations.

#### **POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS POUR 2021**

28. L'Organe a examiné les grandes lignes et le contenu du rapport annuel de l'OCIS devant être présenté à la trente-quatrième session du PBC. Le rapport couvrira quatre sessions de

l'OCIS (de la soixante-deuxième à la soixante-cinquième session) pour la période allant du 10 juillet 2021 au 20 mai 2022.

#### **POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES**

29. Conformément au mandat de l'OCIS, une séance d'information a eu lieu avec les États membres. L'OCIS a informé les représentants des États membres des délibérations tenues au cours de la session et a répondu aux questions posées par les délégués présents.

#### **POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES**

##### *Rapports de l'OMPI concernant les placements*

30. La direction a présenté à l'OCIS le rapport sur le rendement des placements ainsi que le rapport de suivi des placements pour mars 2022; ces documents ont été respectivement établis par les conseillers en matière de placements et le dépositaire.

31. L'OCIS a examiné les documents reçus et confirmé que les informations fournies montraient qu'au cours de la période considérée, et compte tenu de l'indice de référence du marché des placements, tous les éléments du portefeuille de placements de l'OMPI avaient atteint les résultats escomptés et avaient été gérés conformément à la stratégie d'investissement énoncée. Il a également confirmé que le dépositaire n'avait fait état d'aucune infraction, qu'elle soit active ou passive, et qu'il n'avait justifié aucune exception.

##### *Prochaine session*

32. La prochaine session est prévue les 19 et 23 septembre 2022. L'OCIS devrait se réunir physiquement. Le projet d'ordre du jour pour la prochaine session a été examiné et établi par l'Organe, pour adoption au début de la prochaine réunion;

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Déclaration d'absence de conflit d'intérêts
- 3) Questions découlant de la session précédente
- 4) Questions découlant de la trente-quatrième session du PBC, de l'Assemblée générale de l'OMPI et de la session du Comité de coordination de l'OMPI.
- 5) Réunion avec le Directeur général
- 6) Réunion avec les présidents de l'Assemblée générale et du Comité de coordination de l'OMPI
- 7) Supervision interne
- 8) Examen des recommandations d'audit hautement prioritaires en suspens
- 9) Point sur la gestion des risques et les contrôles internes : rapport annuel sur la gestion des risques pour 2021
- 10) Point sur la sécurité et l'assurance informatique
- 11) Point sur les achats
- 12) Vérification externe des comptes : rapport sur la planification de l'audit
- 13) Déontologie : point sur la mise en œuvre

- 14) Médiateur : Rapport d'activité pour 2021
- 15) Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
- 16) Questions diverses

[Les annexes suivent]





---

**WO/IAOC/65/1**  
**ORIGINAL : ANGLAIS**  
**DATE : 23 JUIN 2022**

## **Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI**

**Soixante-cinquième session**  
**Genève (réunion virtuelle), 18 – 20 mai 2022**

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

*établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI*

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration d'absence de conflit d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Réunion avec le Directeur général
5. Supervision interne (notamment rapport annuel 2021 de la DSI)
6. Suivi des recommandations relatives à la supervision (notamment recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), du vérificateur externe des comptes et de l'OCIS)
7. Point sur les questions du Comité du programme et budget (Préparatifs pour la trente-quatrième session du PBC) et Cadre de contrôle interne (Règlement financier et règlement d'exécution du Règlement financier)
8. Rapport financier : rapport financier annuel et états financiers de 2021
9. Vérification externe des comptes : rapport du vérificateur externe des comptes

/...

10. Informations actualisées sur la gestion des ressources humaines
11. Déontologie : rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2021 et mise en œuvre du plan de travail de 2022
12. Propositions de modification du mandat de l'OCIS
13. Rapport annuel de l'OCIS pour 2021
14. Séance d'information à l'intention des représentants des États membres
15. Questions diverses

[L'annexe II suit]



---

**WO/IAOC/65/INF/1**  
**ORIGINAL : ANGLAIS**  
**DATE : 23 JUIN 2022**

## Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

**Soixante-cinquième session**  
**Genève (réunion virtuelle), 18 – 20 mai 2022**

### LISTE DES DOCUMENTS

**POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- [01] Ordre du jour
- [02] Calendrier
- [03] Liste des documents

**POINT 2 : DÉCLARATION D'ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS ET QUESTIONS TECHNIQUES**

*Pas de document* : compte rendu verbal.

**POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE**

*Pas de document* : compte rendu verbal.

**POINT 4 : RÉUNION AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

*Pas de document* : compte rendu verbal.

**POINT 5 : SUPERVISION INTERNE (NOTAMMENT RAPPORT ANNUEL DE LA DSI POUR 2021)**

*Division de la supervision interne*

- [04] Rapport d'activité de la DSI – 9 mai 2022 (Référence : IOD-IAOC-2022/02)
- [05] Rapport annuel du directeur de la Division de la supervision interne (DSI) – document WO/PBC/34/5, 19 avril 2022

*Audit :*

- [06] Rapport d'audit – Audit de la gestion des actifs, du matériel et des fournitures, 31 mars 2022 (Référence : IA 2021-04)

/...

*Validation :*

- [07] Validation des données concernant les demandes de remboursement de l'Assurance maladie après cessation de service (AMCS), 11 mai 2022 (Référence : IA 2021-06)

*Enquêtes :*

**POINT 6 : SUIVI DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPERVISION (NOTAMMENT DES RECOMMANDATIONS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION (CCI), DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES ET DE L'OCIS)**

- [08] Recommandations de supervision ouvertes – 10 mai 2022  
[09] Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI), document WO/PBC/34/6, 2 mai 2022

**POINT 7 : POINT SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET (PRÉPARATIFS DE LA TRENTE-QUATRIÈME SESSION) ET CADRE DE CONTRÔLE INTERNE (RÈGLEMENT FINANCIER ET RÈGLEMENT D'EXÉCUTION DU RÈGLEMENT FINANCIER)**

- [10] Version préliminaire du Cadre de contrôle interne, proposition à l'intention de la trente-quatrième session du PBC, Format, chapitres 1 à 7 (pour examen par l'OCIS), 2 mai 2022  
[11] Déclaration relative au risque accepté, document WO/PBC/34/13, 2 mai 2022

**POINT 8 : RAPPORT FINANCIER : RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET ÉTATS FINANCIERS DE 2021**

- [12] Rapport financier annuel et états financiers, Exercice clos au 31 décembre 2021, par le National Audit Office, Royaume-Uni, 19 mai 2022

**POINT 9 : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES : RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES**

- [13] Rapport final de l'audit sur les états financiers de l'OMPI de 2021, mai 2022  
[14] Rapport détaillé du vérificateur externe des comptes pour les états financiers de l'OMPI de 2021, mai 2022

**POINT 10 : INFORMATIONS ACTUALISÉES SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

- [15] Point sur la gestion des ressources humaines, 17 mai 2022 (Présentation PowerPoint)

**POINT 11 : DÉONTOLOGIE : RAPPORT ANNUEL 2021 DU BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2022**

- [16] Point sur le Bureau de la déontologie – 18 mai 2022  
[17] Projet d'ordre de service du Bureau, "Politique de protection contre les représailles en raison du signalement d'une faute ou de la collaboration à des audits ou enquêtes dûment autorisés"  
[18] Présentation PowerPoint : "Déontologie et intégrité à l'OMPI", cours, mai 2022  
[19] "Rapport annuel du Bureau de la déontologie", document WO/CC/81/INF/2, 13 mai 2022

/...

**POINT 12 : PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU MANDAT DE L'OCIS**

- [20] Réponse de l'OCIS aux observations formulées par le Secrétariat, et  
Projet de "Propositions de modification du mandat de l'OCIS", mars 2022

**POINT 13 : RAPPORT ANNUEL DE L'OCIS POUR 2021**

- [21] Projet de Rapport de l'Organe consultatif indépendant de surveillance de  
l'OMPI (OCIS) (WO/PBC/33/2), version du 17 mai 2022

**POINT 14 : SÉANCE D'INFORMATION À L'INTENTION DES REPRÉSENTANTS DES  
ÉTATS MEMBRES**

Pas de document : compte rendu verbal.

**POINT 15 : QUESTIONS DIVERSES**

- [22] Rapport – Soixante-quatrième session (WO/IAOC/64/2)  
[23] Programme de travail évolutif de l'OCIS de la soixante-quatrième à la  
soixante-septième session

**Rapports concernant les placements :**

- [24] Credit Suisse – Rapport de suivi des placements pour mars 2022  
[25] MBS Capital Advice – Rapport sur le rendement des placements pour  
mars 2022

[Fin de l'annexe II et du document]